

Décision 18-DCC-191 du 12 novembre 2018

relative à la prise de contrôle conjoint d'un actif immobilier à usage de bureaux par Amundi Immobilier (Groupe Crédit Agricole) et la Caisse des dépôts et consignations

Posted on: 12 décembre 2018 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Amundi Immobilier & Caisse des dépôts et consignations

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)

ACTIF IMMOBILIER

Lire

le texte intégral de la décision

155.94 Ko